

Note 19 : Titres d'une fiducie de capital

Nous émettons les titres Fiducie de capital BMO (appelés BOaTS) par l'entremise de notre filiale consolidée, la Fiducie de capital BMO (la fiducie). Le produit des BOaTS est utilisé pour l'achat de prêts hypothécaires. À la consolidation, les BOaTS sont présentés dans notre bilan consolidé, soit dans la part des actionnaires sans contrôle dans des filiales, soit dans les titres d'une fiducie de capital, selon leurs modalités.

Les détenteurs de BOaTS ont le droit de recevoir des distributions fixes semestrielles non cumulatives en espèces, en autant que nous déclarions des dividendes sur nos actions privilégiées ou, s'il n'y a pas d'actions privilégiées en circulation, sur nos actions ordinaires, conformément à nos pratiques habituelles en matière de dividendes. Les modalités des BOaTS sont les suivantes :

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les distributions)	Dates de distribution	Distribution par BOaTS 3)	Date de rachat	Date de conversion	Capital	
			au gré de la fiducie	au gré du détenteur	2008	2007
Titres d'une fiducie de capital						
Série A	30 juin, 31 décembre	34,52 \$	31 décembre 2005	31 décembre 2010	350 \$	350 \$
Série B	30 juin, 31 décembre	33,24	30 juin 2006	30 juin 2011	400	400
Série C	30 juin, 31 décembre	33,43	31 décembre 2006	30 juin 2012	400	400
					1 150	1 150
Part des actionnaires sans contrôle						
Série D	30 juin, 31 décembre	27,37 \$ 1)	31 décembre 2009		600	600
Série E	30 juin, 31 décembre	23,17 2)	31 décembre 2010		450	450
					1 050	1 050
Total des titres de la fiducie					2 200 \$	2 200 \$

- Après le 31 décembre 2014, chaque distribution se fera au taux des acceptations bancaires majoré de 1,5 %.
- Après le 31 décembre 2015, chaque distribution se fera au taux des acceptations bancaires majoré de 1,5 %.

- La distribution est versée pour chaque titre de fiducie dont la valeur nominale est de 1 000 \$.

Rachat par la fiducie

Aux dates de rachat indiquées ci-dessus ou après ces dates, et sous réserve de l'approbation préalable du BSIF, la fiducie peut racheter la totalité des BOaTS sans qu'il soit nécessaire d'obtenir le consentement des détenteurs.

Conversion par les détenteurs

Aux dates de conversion indiquées ci-dessus ou après ces dates, les BOaTS de séries A, B et C pourront être échangés contre nos actions privilégiées de catégorie B, séries 7, 8 et 9 respectivement, au gré des détenteurs.

Échange automatique

Chacun des BOaTS de séries A, B, C, D et E sera automatiquement échangé contre 40 de nos actions privilégiées de catégorie B, séries 7, 8, 9, 11 et 12 respectivement, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir le consentement des détenteurs, s'il se produit des événements spécifiques comme la liquidation de la Banque de Montréal, une exigence réglementaire obligeant celle-ci à augmenter son capital ou une contravention de sa part aux exigences réglementaires en matière de capital.